

Opération Top Vacances 2000 - Rémunération du Personnel d'animation des Centres de Loisirs et Centres d'Animation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'opération Top Vacances, les Maisons Pour Tous et Centres d'Animation sont amenés à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités proposées durant l'été.

La Commission de la Politique de la Ville propose au Conseil Municipal de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnité journalière (hors charges) identique à celui retenu par la Caisse des Ecoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFD	363,00 F
- Directeur stagiaire BAFD	319,00 F
- Directeur Adjoint	260,70 F
- Directeur sans formation	275,00 F
- Animateur BAFA	203,50 F
- Animateur BAFA pour adolescents	275,00 F
- Animateur stagiaire BAFA	156,20 F
- Animateur assistant	112,20 F
- Animateur sans formation	103,40 F

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.